



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	06.10.2020
<b>Titre du projet du marché</b>	N12 - Couverture de l'autoroute secteur Chamblieux, mandat d'étude pluridisciplinaire en tant qu'auteur du projet
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	209519
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1154681
<b>Date de publication SIMAP</b>	25.09.2020
<b>Adjudicateur</b>	Etat de Fribourg, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)
<b>Organisateur</b>	Service des ponts et chaussées, Section projets routiers, à l'attention de Denis Wéry, Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg, Suisse, Téléphone: +41 26 305 36 60, E-mail: denis.wery@fr.ch
<b>Inscription</b>	Sur SIMAP, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue.
<b>Questions</b>	07/10/2020  Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de la plateforme SIMAP (www.simap.ch) de l'appel d'offres concerné. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme jusqu'au 13.10.2020. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai et par courriel ne seront pas traitées.
<b>Rendu documents</b>	27/10/2020  La demande de participation doit parvenir au secrétariat du SPC. Le dossier complet (un exemplaire papier et un exemplaire numérique (fichiers en PDF sur clé USB)), sous pli fermé avec mention "N12 - Couverture de l'autoroute secteur Chamblieux - Demande de participation". La date du cachet postal ne fait pas foi.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure sélective soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 71300000 - Services d'ingénierie,</li> <li>• 71400000 - Services d'urbanisme et d'architecture paysagère</li> </ul> Spécialistes engagés : Génie civil, Exploitation et de sécurité (BSA), Géologie, Géotechnique, Paysagisme, Géomètre, Mobilité, Environnement, BIM
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Le présent appel d'offres concerne les prestations du mandataire pluridisciplinaire dans le cadre du projet de la couverture de l'autoroute secteur Chamblieux, pour les phases partielles 31 (avant-projet) à 53 (mise en service et achèvement) selon le Règlement SIA 103. Le soumissionnaire peut être un seul bureau d'ingénieurs ou un groupement de bureaux d'ingénieurs. Le soumissionnaire pluridisciplinaire doit apporter les compétences suivantes : Génie-civil, Installations d'exploitation et de sécurité (BSA), Géologie et géotechnique, Architecture paysagère, Environnement et développement durable, Mensuration, Circulation, Building Information Modeling (BIM).  Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA103, 108, 112 et 144
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.  Chaque membre du groupement devra répondre aux mêmes exigences et conditions de participation à la procédure. Le bureau de l'ingénieur civil « pilote » le groupement.
<b>Sous-traitance</b>	Admise  Uniquement pour les prestations : Géologie et géotechnique, Architecture et paysage, Environnement et développement durable, Mensuration, Circulation.  Le sous-traitant devra répondre aux mêmes exigences et conditions de participation à la procédure, sous-entendu qu'il devra également respecter toutes les conditions de l'appel d'offres et par la suite du contrat. Un sous-traitant ne peut pas à son tour sous-traiter une partie du marché (sous-sous-traitance interdite). Le sous-traitant n'est pas autorisé à déposer une offre en tant que candidat.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres (Étude préliminaire complète, MEP-Rapport de synthèse).  Le bureau organisateur n'est pas mentionné dans le chapitre 2.6 Préimplification.

**Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts**

- André Magnin : SPC-Ingénieur cantonal, président du comité
- Jocelyn Bottinelli : DAEC, bureau d'appui de la DAEC
- Stéphane Cuennet : OFROU, spécialiste ouvrages d'art
- Emmanuel Dénévaud : DAEC, conseiller juridique, adjoint de la cheffe de projet général
- Andreas Henke : Indépendant, expert
- Aurio Muttoni : EPFL, Professeur, expert
- Denis Wéry: SPC, ingénieur cantonal adjoint, chef de section
- Jean-Daniel Wicht : FFE, Directeur, député

## Suppléant :

- Joana De Weck : DAEC, secrétaire générale, cheffe de projet général
- Roger Kneuss : Indépendant, expert
- Patrick Buchs : SPC, chef du secteur ouvrages d'arts, chef de projet de la couverture de l'autoroute
- Jean-Pierre Bolli : Techdata, organisateur de la procédure

**Conditions de participation**

La candidature pluridisciplinaire doit comprendre les domaines suivants : Génie civil, Installations d'exploitation et de sécurité (BSA), Géologie et géotechnique, Architecture paysagère, Environnement et développement durable, Mensuration, Circulation, Building Information Modeling (BIM).

**Critères d'aptitude**

- Q1 : Capacité économique et financière du soumissionnaire  
 Q2 : Documents à remettre  
 Q3 : Sous-traitance  
 Q4 : Exigences linguistiques

**Critères d'adjudication / de sélection**

- C1 : Capacité technique du candidat 40%  
 C2 : Compétence des personnes-clés 40%  
 C3 : Environnement et développement durable 10%  
 C4 : Organisation du candidat 10%
- Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix :**

Pas d'indemnités.

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :****Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises
- La description du projet, des enjeux et objectifs est détaillée.
- Les mandataires préimprimés (y compris organisateur) sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont correctes
- Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués
- Les délais sont corrects selon la RLMP-FR
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144, plusieurs membres externes.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

**Manques de l'appel d'offres**

- L'organisateur de la procédure n'est pas explicitement cité dans le chapitre 2.6 Préimplification, et sa non-autorisation de participation est implicite. Une précision claire aurait été souhaitable dans ce chapitre.

**Observations de l'OMPr**

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il respecte les principes généraux.

